



LE CONGE RESPIRATOIRE

ORANGE



#QVT #RSE #CARRIERE #MARQUE EMPLOYEUR

CONTEXTE

Dans le cadre de son accord intergénérationnel, Orange souhaite accompagner ses salariés en « milieu de carrière », afin de leur permettre de faire une pause dans leur vie chez Orange.

Ce temps de respiration offre l'opportunité d'une prise de recul, d'un développement professionnel ou personnel.

OBJECTIFS

Pour le salarié :

- S'engager au sein d'associations, start-up ou PME pour partager ses compétences, son expérience et développer de nouveaux savoirs ou méthodes de travail.
- Se former avec ou sans rapport direct avec son activité professionnelle.
- Vivre une nouvelle aventure professionnelle ou personnelle, développer ses capacités d'adaptation.

Pour Orange :

- Permettre le développement de nouvelles compétences.
- Favoriser l'évolution professionnelle, la variété des parcours et l'engagement des salariés.
- Développer l'attractivité employeur et donner de la visibilité sur ses engagements sociétaux.



RESULTATS

238

Respirations validées

148

Femmes

90

Hommes

10

mois en moyenne

94%

des salariés ayant vécu
cette expérience la
recommandent

SOLUTION

- Le congé dure de 3 à 12 mois sur la base du volontariat
- Tout salarié est éligible dès lors qu'il a 10 ans d'ancienneté dans le groupe et 1 an sur son poste.
- Les dossiers sont étudiés par un Comité selon des critères diversifiés (activité envisagée, compétences développées, projet professionnel au retour...)
- Les salariés bénéficient d'un suivi RH pendant la période d'absence et en amont du retour.
- Orange maintient la rémunération à 70% (selon la nature du projet : financement via le CET ou refacturation...)
- Lancement d'une phase d'expérimentation du dispositif sur 24 mois (2022 et 2023) avec un volume annuel maximum de 250 « respirations » réparties entre cadres et non cadres.

NEXT STEP

Orange va reconduire ce programme en mettant l'accent sur l'accompagnement et le suivi : il est important de mieux cerner et structurer le projet et l'intention du salarié pour accompagner son retour à l'issue de sa période de respiration.

La durée devrait être réduite à 9 mois pour faciliter le retour du collaborateur.